Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20231012-DEC202395-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

12 OCT 2023

DEC202395

Objet : mise à disposition du SESSAD de Moulins de la salle de la garderie

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que le SESSAD de Moulins sollicite la mise à disposition de la salle de la garderie pour mettre en place un accompagnement psychomoteur auprès d'élèves scolarisés à Varennes ;

DECIDE de signer la convention d'utilisation de salles communales avec le SESSAD.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

